



COMMUNE DE PLOËRDUT
Conseil municipal du 16 Décembre 2020

Ouverture de la séance à : 19h30

Présents : Mmes ROUSSEAU, PLASSE, PERRET, EZANIC, RUYET, ACHARD

Mrs GUILLOUX, CAREL, SCRAIGN, ROPERS, NICOLAS, FOUILLÉ, SUNT

Excusé : Monsieur Julien GUILLEMOT (pouvoir à Jean Luc GUILLOUX)
Mme Valérie HAUTE

Désignation du secrétaire de séance : Lauriane ACHARD

Approbation du compte rendu de la séance du 19 novembre 2020 diffusé le 24 novembre 2020.

Le conseil municipal valide le compte rendu

En préambule le maire souhaite faire une intervention sur la raison de la mise de panneaux revendicatifs devant la MAPA.

Il s'agit d'une décision du personnel pour exprimer ses revendications sur le Ségur de la santé qui exclue certaines catégories de personnes d'une revalorisation salariale.

Il donne la parole à Fabienne LECONTE, responsable de la MAPA, qui intervient pour donner la position des agents de la structure et des structures gérées par la Mutualité 56/29. Elle propose de faire circuler une pétition auprès de la population pour les sensibiliser à cette démarche.

Le maire indique qu'il a contacté le député pour un RDV en mairie pour évoquer ce dossier, ainsi que celui de l'accès à la salle de soins non programmés et sur l'étude capacitaire sur les pompiers.

**Commission Agriculture / Voirie / Réseaux / Urbanisme et
Environnement**

1 - Avis sur le projet éolien de SÉGLIEN

L'enquête publique a pour objet une demande d'autorisation environnementale déposée par la société « Parc éolien du Houarn » en vue de la création d'un parc éolien comprenant 6 éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de Séglien.

Mme Carlier, commissaire-enquêtrice a tenu des permanences en mairie de Séglien les 02/14 et 24 novembre, ainsi que le 03 Décembre.

Le dossier soumis à l'enquête publique contient les documents suivants :

Le dossier produit par la société

Les avis des différents services : ARS, DIRCAM, DRAC, Météo, SNIA-DGAC

L'avis de l'autorité environnemental

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique

Après présentation du dossier, le conseil émet un avis favorable, sous réserve du respect de la législation en vigueur.

Pour : 13

Contre : 1

QUESTIONS DIVERSES

2 - Projet de classement du site de Locuon avec une mesure de protection

Rappel : en mai 2018 les services de la DRAC se sont déplacés sur le site de locuon pour juger de l'opportunité de prévoir une protection du site (carrière gallo-romaine)

Au vu des retours il est préconisé de demander une mesure de protection.

Cette demande sera instruite par la DRAC et fera l'objet d'une présentation en Commission Régionale du patrimoine et de l'Architecture (CRPA) pour un classement ou non du site.

Après discussion le conseil décide de faire une demande de protection pour le site.

3 - Point sur l'avancement des travaux de la Salle Culturelle

Loïc SCRAIGN, adjoint, fait un point sur l'avancement des travaux et indique que c'est la société Pro Cuisines qui est retenue pour l'équipement de l'office pour un montant de : 28 180.78 € HT

4 – France Services itinérante intercommunale de Roi Morvan Communauté

En 2020, la Maison des Services au Public (MSAP) devient « France service ». Roi Morvan Communauté a obtenu la labellisation le 1^{er} septembre 2020 pour son projet itinérant intercommunal.

France Service a pour mission :

- L'accueil, l'information et l'orientation du public
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne et des opérateurs partenaires (facilitation numérique)
- L'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives
- La mise en relation des usagers avec les opérateurs nationaux partenaires (Pôle emploi, CAF, CPAM, MSA, CARSAT, DGFIP...).

Permanences du mois de Janvier :

- Vendredi 8 janvier de 9h00 à 12h00
- Vendredi 22 janvier de 9h00 à 12h00

5 : Infos diverses : point sur le marché de Noël, sur les bons du CCAS et de la fermeture au public de la mairie les samedis 26/12 et 2/01 (un élu présent de 10h30 à 11h30)

La séance est levée à 20h30